

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
du **FINISTERE**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEUZEC CAP SIZUN**

SÉANCE DU 17 JUILLET 2017

Conseillers en exercice	Conseillers présents ou représentés
14	9

Le 17 Juillet 2017, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 Juillet 2017, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles SERGENT, Maire.

Date de la convocation
6 Juillet 2017
Date d'affichage
6 Juillet 2017

Etaient présents :

Monsieur SERGENT Gilles, Maire ;
Monsieur LE BRAS Jean-Pierre, Adjoint au Maire ;
Monsieur SERGENT Claude, Adjoint au Maire ;
Madame BESCOND Catherine, Adjointe au Maire ;
Monsieur GOUZIEN Christian, Conseiller Municipal ;
Madame GLOAGUEN Martine, Conseillère Municipale ;
Monsieur PICHAVANT Guy, Conseiller Municipal ;
Madame KERNINON Françoise, Conseillère Municipale ;
Monsieur KEROUÉDAN Philippe, Conseiller Municipal.

Absents excusés :

Monsieur QUÉRÉ Pascal, Conseiller Municipal ;
Madame POCHE YOLANDE Yolande, Conseillère Municipale ;
Madame MONLIEN Jacqueline, Conseillère Municipale ;
Monsieur DANZÉ Fabien, Conseiller Municipal ;
Madame LE BRAS Carmen, Conseillère Municipale.

Assistaient également à la séance :

Monsieur BRAS Jean-Pierre, Secrétaire de Mairie.

Secrétaire de séance :

Madame BESCOND Catherine a été nommée secrétaire de séance.

2 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2017 - II

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal trois nouvelles demandes de subventions :

- La première est présentée par le Hand-Ball Club du Cap-Sizun pour 15 jeunes beuzécois ;
- La seconde est présentée par le Groupement de Jeunes du Football Club du Cap-Sizun, comprenant tous les jeunes joueurs de football du Cap-Sizun de 12 à 17 ans, dont 13 jeunes de Beuzec-Cap-Sizun ;
- La troisième est présentée par l'OGEC de l'école Notre Dame de la Clarté afin de financer les travaux de sécurisation de l'école dans le cadre des actions VIGIPIRATE ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide d'attribuer** les subventions suivantes :
 - o Hand-Ball Club du Cap-Sizun - Plouhinec 150 € ;
 - o GJ Football Club du Cap-Sizun – Pont-Croix 130 € ;
 - o OGEC Ecole Notre Dame de la Clarté – Beuzec-Cap-Sizun 4 000 €.

Délibéré par le Conseil Municipal en session ordinaire.

A Beuzec-Cap-Sizun,

Le 17 Juillet 2017

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Gilles SERGENT.